

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de mars en l'an deux mille dix-neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher

Absente : Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Séance ordinaire du 05 février 2019
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Tarification des locaux et ameublement 2019/2020
  - Liste des arrérages de taxes au 05 mars 2019 (art. 1022 et 1023 C.M.)

Projet de règlement n° 604-2019 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

  - Adoption
  - Avis de motion

Projet de règlement n° 605-2019 concernant un emprunt d'un montant de 400 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement

  - Adoption
  - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Remplacement du directeur des loisirs par intérim
- 5) Congrès annuel
  - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6) Demande d'aide financière
  - Fondation Jonction pour Elle
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Agrandissement de la caserne
  - Déplacement de la ligne internet (Vidéotron)
- 8) Voirie
  - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
  - Demande d'adhésion

Réfection rue Laflamme

  - Décompte progressif n° 8 et réception finale (Construction Lemay inc.)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

### Réfection rang Saint-Eustache

- Acceptation des plans et devis
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - Demande d'adhésion

### Rue Lauzé

- Soumission(s) et octroi de contrat – Étude géotechnique

### Rues Lauzé, Picard et Desrochers

- Soumission(s) et octroi de contrat – Inspection télévisée

### Rapiéçage mécanique des chemins et rangs

- Soumission(s) et octroi de contrat

### Lignage des voies de circulation

- Soumission(s) et octroi de contrat

## 9) Hygiène du milieu

### Mandat expertise hydrogéologique

- Honoraires professionnels n° 4 (Arrakis Consultants inc.)

## 10) Aménagement/urbanisme/développement

### Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 février 2019
- Proposition de modification au Règlement de zonage n° 389-2007 (définition de rue privée)

### Dérogation mineure

- Dossier Hydro-Québec, lot 4 964 630
- Dossier Ste-Croix Sports, lots 3 592 060 et 3 592 061

### Règlement de concordance n° 602-2019 (ajustement du périmètre d'urbanisation)

- Assemblée publique
- Adoption

### Règlement de concordance n° 603-2019 (ajustement du périmètre d'urbanisation, ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier et assouplissement des normes d'implantation des bâtiments d'élevage)

- Assemblée publique
- Adoption

## 11) Loisirs et culture

### Pavillon de services

- Soumission(s) et octroi de contrat – Bordures du stationnement
- Soumission(s) et octroi de contrat – Pavage mécanique

### Terrain de jeux

- Tarification 2019
- Engagement de trois animatrices

## 12) Varia

### MRC de Lotbinière

- Sécurité civile – Entente intermunicipale
- Service de vidange des fosses septiques – Entente intermunicipale

### Carrefour des personnes âgées de Lotbinière

- Demande d'autorisation

### Comité organisateur de l'évènement « Ça marche doc! »

- Demande d'autorisation

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019**

056-2019      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**PROCÈS-VERBAL**

057-2019      **SÉANCE ORDINAIRE DU 05 FÉVRIER 2019**

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 05 février 2019 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

058-2019      **COMPTES À PAYER**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE FÉVRIER 2019**

SALAIRES BRUT DU 27 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2019	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	16 324.65
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	18 000.36
	AVANTAGES SOCIAUX	5 213.19
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>39 538.20</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2019**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	20 195.48
	<b>TOTAL</b>	<b>59 733.68</b>

**COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2019 – RATIFICATION**

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>188.00</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	188.00	REMISE JANVIER 2019
<b>DICOM EXPRESS</b>		<b>25.20</b>	
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	25.20	FRAIS DE TRANSPORT
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>		<b>27 998.14</b>	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	11 729.18	DÉNEIGEMENT 2018-2019 SECTEUR URBAIN 3/5
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2018-2019 (CÔTE & RUE DU BATEAU) 3/5
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 278.48	DÉNEIGEMENT 2018-2019 TROTTOIRS 3/5
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 286.56</b>	
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	56.00	DIESEL KUBOTA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	61.00	DIESEL KUBOTA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	55.00	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	86.25	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	85.75	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	94.50	ESSENCE SAVANA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	49.25	DIESEL KUBOTA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	49.00	DIESEL KUBOTA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	43.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	93.99	ESSENCE SILVERADO
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	50.00	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	58.25	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	104.00	ESSENCE SAVANA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	43.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	91.00	ESSENCE SAVANA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	55.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	93.31	ESSENCE SILVERADO
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	40.00	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.00	DIESEL KUBOTA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	55.75	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-12.11	ESCOMPTE ULTRAMAR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-65.63	ESCOMPTE ULTRAMAR
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	54.25	DIESEL KUBOTA

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

<b>FONDATION PHILIPPE BOUCHER</b>		<b>125.00</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	125.00	10E COCKTAIL DINATOIRE DES PRODUITS DU TERROIR DE LOTBINIÈRE (MAIRE)
<b>GO LOTBINIÈRE</b>		<b>300.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	300.00	AIDE FINANCIÈRE (GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>4 352.50</b>	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	1 096.16	SERVICE MI-NOVEMBRE 2018 À MI-JANVIER 2019
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	114.89	SERVICE MI-NOVEMBRE 2018 À MI-JANVIER 2019
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	93.57	SERVICE MI-NOVEMBRE 2018 À MI-JANVIER 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 317.62	SERVICE JANVIER 2019
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	152.16	SERVICE JANVIER 2019
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 578.10	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2019
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 373.99</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 373.99	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2019
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>14 141.95</b>	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	14 141.95	DÉNEIGEMENT 2018-2019 SECTEUR RURAL 3/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>15 122.74</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 314.02	QUOTE-PART 2019 ÉVALUATION FONCIÈRE 2/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIRE	8 808.72	QUOTE-PART 2019 ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>9 040.21</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	641.48	REMISE JANVIER 2019
5513825000	ROAP A PAYER	440.90	REMISE JANVIER 2019
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	793.30	REMISE JANVIER 2019
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 284.54	REMISE JANVIER 2019
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	170.00	REMISE JANVIER 2019
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 709.99	REMISE JANVIER 2019
<b>POSTES CANADA</b>		<b>505.32</b>	
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	21.08	AVIS 268
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	84.21	AVIS 268
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	63.16	AVIS 268
245110321	TIMBRES POSTES - VIDANGES	168.44	CALENDRIER 2019 GAUDREAU ENVIRONNEMENT
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	168.43	AVIS 267, 268
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>4 139.28</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 019.34	REMISE JANVIER 2019
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	170.00	REMISE JANVIER 2019
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 949.94	REMISE JANVIER 2019
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>2.99</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	2.99	CRÈME À CAFÉ
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>779.59</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	161.31	SERVICE FÉVRIER 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.60	SERVICE FÉVRIER 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	216.97	SERVICE FÉVRIER 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	1.89	SERVICE FÉVRIER 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	73.90	SERVICE FÉVRIER 2019
241300631	ESS. & DIESEL-ST/POMP. STE-CROIX	63.37	SERVICE FÉVRIER 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	49.44	SERVICE FÉVRIER 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	1.35	SERVICE FÉVRIER 2019
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.39	SERVICE FÉVRIER 2019
213000631	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>202.25</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE MARS 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.75	SERVICE MARS 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.76	SERVICE MARS 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.76	SERVICE MARS 2019

**TOTAL : 79 583.72**

## COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2019

<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>1 919.80</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 609.65	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	310.15	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>398.73</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	199.33	PAPIER PHOTOCOPIEUR
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	28.96	CHEMISES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	5.45	PORTE-MINES (2)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	164.99	PINCES, AGRAFES, STYLOS & ÉLASTIQUES
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>23.15</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	23.15	RÉPARATION VITRES KUBOTA
<b>CHRISTIANE COUTURE</b>		<b>39.25</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	9.98	CRÈME À CAFÉ
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1.43	PERFORATEUR
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	27.84	ACTIVITÉ C/FAMILLES-MADA
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>5 831.60</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 831.60	SEL POUR ADOUCISSEUR
<b>COUP DE POUCE</b>		<b>22.94</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	22.94	ABONNEMENT 2019
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>4 708.23</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	4 708.23	SERVICE URBANISME DU 2019-01-03 AU 2019-02-01
<b>DICOM EXPRESS</b>		<b>29.69</b>	
241300322	FRET, MESSAGERIES - RESEAU EAU	29.69	FRAIS DE TRANSPORT
<b>ÉLODIE BOUTIN</b>		<b>1 500.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 500.00	COURS DE GYMNASTIQUE 1/2
<b>ENTREPRISES S. MATHIEU INC</b>		<b>162.81</b>	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	162.81	OEIL MAGIQUE PORTE NO.2
<b>ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE-NORD</b>		<b>10.90</b>	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	10.90	CANULES NASALES (12) P/RÉPONDANTS
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>180.80</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	138.03	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE DES EAUX USÉES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>		<b>344.93</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	172.47	ÉPANDAGE D'ABRASIF FÉVRIER 2019
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	172.46	ÉPANDAGE D'ABRASIF JANVIER 2019
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>40.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	40.00	AVIS DE MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>14 845.68</b>	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 858.96	SERVICE JANVIER 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 927.43	SERVICE JANVIER 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	59.29	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE
<b>GROUPE AKIFER INC.</b>		<b>245.00</b>	
241200454	FORMATION & PERFECTIONNEMENT - GEST.EAU	245.00	FORMATION SUR L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (STÉPHANE MILOT)
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 667.89</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	416.21	REPLACER LUMIÈRE (COIN RUES LA MENNAIS & LEMAY)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	1 251.68	REPLACER LUMIÈRES (RUES LEGENDRE, POUILLIOT, PRINCIPALE & MARCEL-FAUCHER)
<b>GROUPE ULTIMA INC.</b>		<b>1 118.00</b>	
219000420	ASSURANCES	982.00	ASSURANCE CYBERRISQUES 2019
219000420	ASSURANCES	136.00	ASSURANCE ACTIVITÉS 30 MAI, 1 & 2 JUIN 2019
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 213.48</b>	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 900.90	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2019
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 261.62	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2019
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	50.96	SERVICE MI-DÉCEMBRE À MI-FÉVRIER 2019
<b>IDEES DE MA MAISON</b>		<b>21.73</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	21.73	ABONNEMENT 2019
<b>IMPRESSIONNE/MOI &amp; A.I.G.G.</b>		<b>129.35</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	129.35	ENTRETIEN ORDINATEURS ADMINISTRATION
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>183.96</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	183.96	ENVELOPPES
<b>JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ</b>		<b>74.64</b>	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	74.64	REPAS FORMATION POMPIERS
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>304.94</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	13.60	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	145.69	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	34.60	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-14.69	CRÉDIT ACHATS VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	125.74	ACHATS VOLUMES
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>1 000.00</b>	
270259459	SERV.PROF.RECHERCHE PATRIMOINE	1 000.00	PATRIMOINE MARITIME EN LOTBINIÈRE PROJET "SUIVEZ L'ÉTOILE" 2/2
<b>MARIKA MARTIN</b>		<b>17.05</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	17.05	TIMBRES POSTES
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>200.43</b>	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.34	FRAIS DE DÉPLACEMENT FÉVRIER 2019
232000310	FRAIS DE DÉPLACEMENT - VOIRIE	94.09	FRAIS DE DÉPLACEMENT FÉVRIER 2019
<b>MUN. SAINT-ANTOINE-DE-TILLY</b>		<b>441.42</b>	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	441.42	ENTRAIDE INCENDIE LE 7 MAI 2018 (AU 5291, MARIE-VICTORIN)
<b>NOVICOM TECHNOLOGIES INC.</b>		<b>228.27</b>	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTIL./ EQUIP.	228.27	BATTERIES (2) & ANTENNE DE RADIO MOBILE
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>130.72</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>1 714.28</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 714.28	ACHAT ET INSTALLATION BATTERIES DE SAUVEGARDE (2)
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>15.25</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	8.61	PANSEMENTS
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.64	PAPIERS MOUCHOIRS
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>194.62</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTIL, EQUIP.C/COM	38.82	LEVIER DE CHASSE D'EAU & SIPHON (SALLE ROBERT-DAIGLE)
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	37.92	CHLORURE DE CALCIUM
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	10.32	FUSIBLE V.T.T.
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	18.78	MEULES À COUPER (2)
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	40.79	SEL À GLACE & CHLORURE DE CALCIUM
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5.47	ROULEAU CONTENEUR À DÉCHETS
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL/EQU.	42.52	RECTIFIEUSE À ANGLE
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>604.46</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	286.24	RÉPARATION MANCHON POUR INVENTAIRE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	318.22	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
<b>RECEVEUR GENERAL DU CANADA</b>		<b>447.00</b>	
232000339	SYSTEME DE TELECOMM. - VOIRIE	447.00	RENOUVELLEMENT LICENCE RADIO-COMMUNICATION 2019
<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>		<b>260.58</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	132.22	SÉANCE DES MAIRES LE 2019-02-13
222000310	DEPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	23.00	FERMETURE DES ROUTES LE 2019-02-13
222000310	DEPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	105.36	FERMETURE DES ROUTES LE 2019-02-13 (POMPIERS & 2 EMPLOYÉS MUNICIPAUX)
<b>SOLUTIONS NEXARTS INC.</b>		<b>165.56</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	165.56	FRAIS PLATE-FORME QIDIGO DU 2018-11-12 AU 2019-01-30
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>40.63</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	34.65	SÉANCE DES MAIRES DU 2019-02-13
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5.98	CRÈME À CAFÉ
<b>TELUUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>149.66</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.66	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>TELUUS MOBILITE</b>		<b>259.22</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.53	SERVICE FÉVRIER 2019
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	81.53	SERVICE FÉVRIER 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	60.53	SERVICE FÉVRIER 2019
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.04	SERVICE FÉVRIER 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE FÉVRIER 2019
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE FÉVRIER 2019
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>680.69</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	581.81	PHOTOCOPIES DU 2019-01-01 AU 2019-02-10
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	98.88	AGRAFES PHOTOCOPIEUR

**TOTAL : 46 567.34**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

059-2019

### TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2019/2020

	<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 056-2018</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2019</u>
<b>1) LOCATION</b>		
<b>Organismes</b>		
- Cercle de Fermières de Ste-Croix (référence résolution n° 122-2013)	58,56/mois	59,73/mois
- Les Chevaliers de Colomb # 3178	354,40/an	361,49/an
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Âge d'Or)	1 411,52/an	1 439,75/an
<b>Salles pour locations privées</b>		
- salle de conférence	53,30/fois	54,37/fois
- salle des Chevaliers + cuisine	106,65/fois 12,46/fois	108,78/fois 12,71/fois
- salle Robert-Daigle + ménage	258,22/fois 22,72/heure	263,38/fois 23,17/fois
<b>Prix spécial à l'occasion de funérailles :</b>		
- salle des Chevaliers	67,65/fois	69,00/fois
- salle Robert-Daigle	142,04/fois	144,88/fois
<b>Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :</b> (réunions familiales - moins de 65 personnes)		
- salle Robert-Daigle	119,30/fois	121,69/fois

#### NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

#### **2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)**

- Location de tables en bois	4,40/chac.	4,49/chac.
- Location de tables en PVC	6,86/chac.	7,00/chac.
- Location de chaises	0,68/chac.	0,69/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50,00/chac.	50,00/chac.

\* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

#### **3) PRIX SPÉCIAL :**

##### **3.1 Les organismes para-municipaux :**

- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle Robert-Daigle ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

##### **3.1.1 Les comités para-municipaux :**

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

##### **3.2 Les organismes suivants :**

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Lotbinière
- Les Harmoniques de Sainte-Croix inc.
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Age d'Or)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix (présentation de la pièce de théâtre annuelle)
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Le Théâtre de Lotbinière
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Maison Annick inc.
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

### Salle Robert-Daigle seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de ménage.

- Coût de location :	68,18/1 <sup>er</sup> fois	69,54/1 <sup>er</sup> fois
- Ménage :	22,72/heure	23,17/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	258,24/fois	263,40/fois
- Ménage :	22,72/heure	23,17/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

#### 4) EXCEPTIONS :

##### Les organismes et comités de Sainte-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- M.R.C. de Lotbinière \*

- Coût de location des salles :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix ou que leur activité profite à toute la communauté.

\* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Augmentation moyenne de ± 2 %.**

060-2019

### LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 05 MARS 2019 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2018 et des exercices antérieurs et impayés au 05 mars 2019 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2018 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 604-2019 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

061-2019

#### ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en droit d'exiger de certains propriétaires la mise aux normes de leur immeuble en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22), dont la responsabilité de l'application est imposée à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 604-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 604-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet règlement numéro 604-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lecours, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 604-2019 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 605-2019 CONCERNANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 400 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

062-2019

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la *Loi sur les compétences municipales* ayant pour but d'aider les propriétaires qui doivent se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

**ATTENDU QUE** ce programme vise à consentir un prêt à certains propriétaires qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

**ATTENDU QUE** le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 605-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 605-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet règlement numéro 605-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lecours, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 605-2019 concernant un emprunt d'un montant de 400 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement.

## CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

063-2019

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES DE FÉVRIER 2019

SALAIRES BRUTS DU 27 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2019	ADMINISTRATION (DIRECTION)	4 161.28
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	12 887.58
	AVANTAGES SOCIAUX	2 221.40
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 270.26</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE FÉVRIER 2019

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>19 270.26</b>

#### COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2019 – RATIFICATION

<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>	<b>4 573.21</b>	
270181610 ACHATS - BAR	4 573.21	ACHATS BAR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>175.00</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	175.00	REMISE JANVIER 2019
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>15 254.61</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	15 254.61	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2018 À MI-JANVIER 2019
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>	<b>780.23</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	780.23	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2019
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>3 652.75</b>	
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE JANVIER 2019
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 183.27	REMISE JANVIER 2019
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 561.66	REMISE JANVIER 2019
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	269.20	REMISE JANVIER 2019
5513820000 RQAP A PAYER	209.21	REMISE JANVIER 2019
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	389.41	REMISE JANVIER 2019
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>55.67</b>	
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	19.93	SEL À GLACE & LISIÈRE 6 PRISES
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	35.74	BROSSE TOILETTE & POT, PILES (2) & ESSUIE-TOUIT
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>1 426.69</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	448.35	REMISE JANVIER 2019
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE JANVIER 2019
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	938.34	REMISE JANVIER 2019
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>45.98</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	45.98	SERVICE JANVIER 2019
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>356.32</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	356.32	SERVICE FÉVRIER 2019
	<b>TOTAL : 26 320.46</b>	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

### COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2019

<b>AGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>218.39</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	140.21	AIGUISAGE LAMES SURFACEUSE (3)
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18	AIGUISAGE LAMES SURFACEUSE (2)
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>8 108.01</b>	
270181610	ACHATS - BAR	8 586.43	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-478.42	CRÉDIT ACHATS BAR
<b>BRINDAMOUR VENTILATION DR</b>		<b>386.60</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	386.60	RÉPARATION RÉFRIGÉRATEUR
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>302.77</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	185.57	PAPIER, CORRECTEUR & CRAYONS
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	63.59	CARTOUCHES D'ENCRE (2)
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	53.61	RUBANS ÉTIQUETEUSE (2)
<b>CBO INFORMATIQUE ENR</b>		<b>86.23</b>	
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	86.23	CONFIGURATION RÉSEAU WI-FI ET IMPRIMANTE
<b>CITRON HYGIÈNE</b>		<b>288.40</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	144.20	SERVICE JANVIER 2019
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	144.20	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>COTE FLEURY INC.</b>		<b>283.30</b>	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	283.30	ENTRETIEN SERRURE ÉLECTRONIQUE
<b>DISTRIBUTION CHRISTIAN BOISVERT</b>		<b>12.00</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.00	2 BOUTEILLES D'EAU
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>379.56</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 014.74</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 014.74	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 823.19</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	37.30	ACHAT INTERRUPTEUR 20 AMPÈRES
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	301.54	INSTALLER FLUORESCENT, VÉRIFIER ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR & PLINTHE DE CHAUFFAGE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 484.35	REEMPLACER AMPOULES & BALLASTS LUMIÈRES STATIONNEMENT
<b>LAMBERT PASCALE</b>		<b>665.94</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	106.93	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	92.40	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	62.12	ACHATS RESTAURANT
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	35.63	ÉTUJ CELLULAIRE & TRANSFERT RÉPERTOIRE
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	55.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT FÉVRIER 2019
270181610	ACHATS - BAR	163.63	ACHATS BAR
270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	149.43	SOULIERS
<b>MELIOR MEDIA</b>		<b>355.27</b>	
270125341	PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	355.27	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>		<b>293.17</b>	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	293.17	ORDURES JANVIER 2019
<b>PASCALE LAMBERT</b>		<b>79.85</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	79.85	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>20.89</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	11.49	PRODUIT NETTOYANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	2.51	PRODUIT NETTOYANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	6.89	PRODUIT NETTOYANT
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>292.09</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	292.09	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>30.76</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	30.76	GANTS (2) & CLÉS PORTE-CADENAS (3)
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>205.06</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	205.06	INSTALLER BAVETTE & SUPPORT DE BAVETTE TARIÈRE VERTICALE
<b>SOLUTIONS NEXARTS INC.</b>		<b>310.43</b>	
270135454	FORMATION (CONGRÈS-COLL.) ADM.	310.43	FORMATION LOGICIEL QIDIGO
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>231.80</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	105.79	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	18.00	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	42.34	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	40.18	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	25.49	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS MOBILITÉ</b>		<b>58.02</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE FÉVRIER 2019
<b>TRANE CANADA ULC</b>		<b>3 446.95</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	3 446.95	ENTRETIEN SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION (PANNE ÉLECTRIQUE DU SYSTÈME)
<b>TOTAL : 18 893.42</b>			

064-2019

### REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS PAR INTÉRIM

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer madame Pascale Lambert pour agir à titre de directrice des loisirs par intérim pour une période indéterminée en remplacement de M. Réjean Maranda.

Début de l'emploi : 09 février 2019

Horaire de travail : 40 heures/semaine, réparties généralement sur 5 jours

Rémunération : Selon la politique des employés cadres  
Échelon 1

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cadres présentement en vigueur.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

### CONGRÈS ANNUEL

065-2019

#### L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Dubuc, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra du 12 au 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec.

**Que** les frais d'inscription au montant de 539,00 \$, taxes en sus, soient défrayés par la municipalité.

**Qu'**une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à la directrice générale pour couvrir ses frais de déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

066-2019

#### FONDATION JONCTION POUR ELLE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix fait partie des ambassadeurs de la Maison d'hébergement Jonction pour Elle;

**ATTENDU QUE** la fondation de la maison d'hébergement La Jonction pour Elle dessert les territoires de Bellechasse, Lotbinière, Lévis et Nouvelle-Beauce et que dernièrement des femmes de la région y ont été hébergées;

**ATTENDU QUE** la fondation répond aux besoins non comblés par le financement public;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de verser à « Fondation Jonction pour Elle » la somme de 100,00 \$ afin de venir en aide financièrement à ladite Fondation.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

#### AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

067-2019

#### DÉPLACEMENT DE LA LIGNE INTERNET (VIDÉOTRON)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait une demande de déplacement de la ligne internet afin de permettre l'agrandissement de la caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux est estimé à ± 6 347,93 \$ excluant les taxes et sera sujet à variation selon les travaux réellement effectués au taux en vigueur;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la signature de l'offre de service de Vidéotron Ltée datée du 06 février 2019 concernant l'estimation budgétaire du coût des travaux.

### VOIRIE

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

068-2019

#### DEMANDE D'ADHÉSION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'acquisition d'un radar pédagogique qui permet la collecte de données;

**ATTENDU QUE** seules les acquisitions réalisées après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser la présente demande d'aide financière pour les acquisitions admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **RÉFECTION RUE LAFLAMME**

069-2019

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 8 ET RÉCEPTION FINALE (CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 102-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 42 574,52 \$, taxes incluses, concernant la réception finale relativement aux travaux de réfection à la rue Laflamme selon la recommandation de Pluritec ltée, datée du 29 janvier 2019.

### **RÉFECTION RANG SAINT-EUSTACHE**

070-2019

#### **ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS**

**ATTENDU** la résolution numéro 073-2018;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis datés de février 2019 concernant les travaux de réfection du rang Saint-Eustache, tels que préparés par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

071-2019

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DEMAN- DE D'ADHÉSION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

-L'estimation détaillée du coût des travaux.

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser la présente demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **RUE LAUZÉ**

072-2019

#### **SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

Une (1) soumission reçue :

➤ Englobe Corp.

6 703,04 \$

Le prix indiqué inclue toutes taxes.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Englobe Corp. pour le prix de 6 703,04 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### RUES LAUZÉ, PICARD ET DESROCHERS

073-2019

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION TÉLÉVISÉE

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Enviro Industries inc.	7 940,81 \$
➤ Provincial Environnement inc.	8 043,00 \$
➤ Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc.	8 829,80 \$
➤ Veolia ES Canada Services Industriels inc.	8 918,61 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Enviro industries inc. pour le prix de 7 940,81 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

074-2019

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	78 910,22 \$
➤ Pavage Lagacé & Frères inc.	96 077,13 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	105 941,33 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisiennes inc. pour le prix de 78 910,22 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION

075-2019

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Les Entreprises Gonet B.G. inc.	non-conforme
➤ Marquage et Traçage du Québec inc.	15 222,20 \$
➤ Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	16 159,46 \$
➤ Lignco Sigma inc.	26 387,87 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme et d'accorder le contrat d'entreprise à Marquage et Traçage du Québec inc. pour le prix de 15 222,20 \$ taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** le maire, Jacques Gauthier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Dubuc, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### MANDAT EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE

076-2019

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

**ATTENDU** la résolution numéro 107-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc., la somme de 7 536,23 \$, taxes incluses, concernant l'expertise hydrogéologique (2<sup>e</sup> étape des travaux), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3655 datée du 30 décembre 2018.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2019

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 février 2019.

077-2019

#### PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (DÉFINITION DE RUE PRIVÉE)

**ATTENDU** la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter la modification suivante au Règlement de zonage n° 389-2007 :

- Définition de rue privée

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### DÉROGATION MINEURE

078-2019

#### DOSSIER HYDRO-QUÉBEC, LOT 4 964 630

Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'Hydro-Québec pour une dérogation mineure localisée sur la rue Laurier, Sainte-Croix, lot 4 964 630, qui vise à autoriser l'implantation de quatre (4) bâtiments ou roulottes de chantier sur le lieu de la construction à une distance de 5,7 mètres d'une ligne de terrain, alors qu'un seul bâtiment ou roulotte qui doit être implanté à une distance minimale de 6 mètres de toute ligne de terrain est autorisé, et ce en vertu de l'article 8.2.1.3 du règlement de zonage numéro 389-2007.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure localisée sur la rue Laurier, lot 4 964 630, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

079-2019

#### DOSSIER STE-CROIX SPORTS, LOTS 3 592 060 ET 3 592 061

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Ste-Croix Sports pour une dérogation mineure localisée au 390, rue Laurier, Sainte-Croix, lots 3 592 060 et 3 592 061, qui vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal sur les fondations existantes à une distance de 1,8 mètre de la ligne arrière de terrain, alors que la marge de recul exigée dans la zone 13-CH est de 4 mètres.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure localisée au 390, rue Laurier, lots 3 592 060 et 3 592 061, contrairement à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en raison que le propriétaire doit se conformer à la réglementation en vigueur. De plus, ainsi aucun préjudice ne sera causé au voisin.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019**

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 602-2019 (AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 602-2019. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

080-2019

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement numéro 272-2018 intitulé « Ajustement de certains périmètres d'urbanisation du SADR en fonction de la rénovation cadastrale » est entré en vigueur le 25 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement de modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 602-2019, fut adopté le cinquième jour de février 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le cinquième jour de février 2019 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de mars 2019 sur le projet de règlement numéro 602-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 602-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

**QUE** le règlement numéro 602-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 602-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 603-2019 (AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, AJOUT DES TOITURES SOUPLES PERMANENTES SUR FOSSES À LISIER ET ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 603-2019. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

081-2019

**ADOPTION**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement numéro 272-2018 intitulé « Ajustement de certains périmètres d'urbanisation du SADR en fonction de la rénovation cadastrale » est entré en vigueur le 25 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** le règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement numéro 283-2018 intitulé « modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurés et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs » est entré en vigueur le 24 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** le règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement numéro 286-2018 intitulé « Assouplissement des normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal » est entré en vigueur le 24 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement de modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 603-2019, fut adopté le cinquième jour de février 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le cinquième jour de février 2019 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de mars 2019 sur le projet de règlement numéro 603-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 603-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 603-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 603-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **PAVILLION DE SERVICES**

082-2019

#### **SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – BORDURES DU STATIONNEMENT**

Une (1) soumission reçue :

➤ Coffrage S. Blanchet inc. 5 231,36 \$

Le prix indiqué inclue toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Coffrage S. Blanchet inc. pour le prix de 5 231,36 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

083-2019

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE MÉCANIQUE

Deux (2) soumissions reçues :

- |                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| ➤ Les Entreprises Lévisienne inc. | 12 977,81 \$ |
| ➤ Pavages Lagacé et Frères inc.   | 13 693,52 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisienne inc. pour le prix de 12 977,81 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### TERRAIN DE JEUX

084-2019

### TARIFICATION 2019

**ATTENDU** la tenue d'un terrain de jeux pour la saison estivale 2019;

**ATTENDU** le coût des inscriptions suivant :

#### SANS SERVICE DE GARDE :

- Tarif 8 semaines : 1<sup>er</sup> enfant : 205 \$  
2<sup>e</sup> enfant : 185 \$  
3<sup>e</sup> enfant : 165 \$  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 40 \$/semaine

#### AVEC SERVICE DE GARDE :

- Tarif 8 semaines : 1<sup>er</sup> enfant : 290 \$  
2<sup>e</sup> enfant : 270 \$  
3<sup>e</sup> enfant : 250 \$  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 55 \$/semaine

#### NON-RÉSIDENTS :

- 350 \$ par enfant (sans service de garde)
- 450 \$ par enfant (avec service de garde)

**ATTENDU QUE** les activités seront offertes du 25 juin au 16 août 2019 et qu'un service de garde sera disponible;

**ATTENDU** la tarification préparée par la coordonatrice des loisirs laquelle est annexée aux présentes;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la programmation telle que présentée.

085-2019

### ENGAGEMENT DE TROIS ANIMATRICES

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes à titre d'animatrices du terrain de jeux 2019 sous la supervision de la coordonatrice du terrain de jeux :

- Mme Léa Beaudoin-Saindon
- Mme Mylène Beaulieu
- Mme Maude Laliberté

Durée de l'emploi : Du 25 juin au 16 août 2019 (8 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

### VARIA

#### MRC DE LOTBINIÈRE

086-2019

#### SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a signifié par les résolutions n<sup>os</sup> 326-2018 et 327-2018 son intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans Municipaux de Sécurité Civile (PMSC);

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une subvention de 16 500 \$ pour la réalisation des Volet 1 et Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de se conformer au nouveau règlement;

**ATTENDU QUE** lors du forum qui s'est tenu à Saint-Gilles le 1<sup>er</sup> février 2019 les maires ont manifesté leur intérêt pour le plan de travail présenté par Monsieur Philippe Jobin répondant aux actions minimums à mettre en place afin d'atteindre la conformité au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* et pour une participation financière à hauteur de la subvention reçue pour chaque municipalité soit 16 500 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir la réalisation des actions minimum à mettre en place afin d'atteindre la conformité au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* de manière régionale.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante et résolu unanimement de :

- Accepter le plan de travail proposé par la MRC de Lotbinière et de contribuer à hauteur de 16 500 \$ à cette démarche par la signature d'une entente intermunicipale;
- Désigner le maire de la municipalité de Sainte-Croix pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer à la démarche régionale pour les Plans Municipaux de Sécurité Civile.

087-2019

#### SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – ENTENTE INTERMUNICIPALE

**ATTENDU QUE** les quatre municipalités suivantes : Deschailons-sur-Saint-Laurent, Leclercville, Parisville et Saint-Patrice-de-Beaurivage ont signifié respectivement par résolution 2018-11-225, 2019-02-05, 189-11-18, 1736-06-2018 leur intérêt à participer au service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 10 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 20 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 février 2016 entre les 16 municipalités;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2019

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours et résolu unanimement d'approuver l'intégration de ces quatre municipalités et de désigner le maire de la municipalité de Sainte-Croix pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités participantes au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

### CARREFOUR DES PERSONNES ÂNÉES DE LOTBINIÈRE

088-2019

#### DEMANDE D'AUTORISATION

**ATTENDU QUE** le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) est un organisme à but non lucratif qui offre des ateliers aux personnes de 50 ans et plus;

**ATTENDU QUE** le CPAL sollicite un local gratuit afin de permettre aux aînés de Sainte-Croix de pouvoir profiter du programme "Musclez vos méninges" qui se donne sous la forme d'ateliers;

**ATTENDU QUE** ces ateliers se dérouleront le jeudi matin de 9h00 à 11h00, à raison de 2h/semaine, jusqu'à la mi-mai;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation d'un local pour la tenue de ces ateliers.

### COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT « ÇA MARCHE DOC! »

089-2019

#### DEMANDE D'AUTORISATION

**ATTENDU QUE** le Comité organisateur de l'évènement « Ça marche doc! » prévoit une activité marche le 6 avril 2019 dans la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** ce concept est une série d'émission à la télévision ainsi que des marches hebdomadaires dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Un des objectifs visés est de faire des liens entre la santé et l'aménagement urbain;

**ATTENDU QUE** ledit comité demande l'utilisation gratuite de la salle de conférence de l'hôtel de ville de 9.00 à 10.30 heures, date à déterminer, pour une rencontre du comité organisateur ainsi que l'utilisation gratuite du pavillon de services le 6 avril 2019 en avant-midi pour accueillir les marcheurs;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation desdits locaux pour cette activité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le fonds Bédard et autres fonds de la municipalité.

090-2019

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 02 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.